

AVENIR FINANCE
Société anonyme au capital de 1.447.165 €
Siège Social à LYON (69009) - 51 rue de Saint Cyr
402 002 687 RCS LYON

**RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
AVENIR FINANCE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Chers Actionnaires,

Le 28 avril 2010, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et consolidés d'Avenir Finance. Ces comptes ont ensuite été publiés et déposés dans les conditions prévues par la loi et le RGAMF.

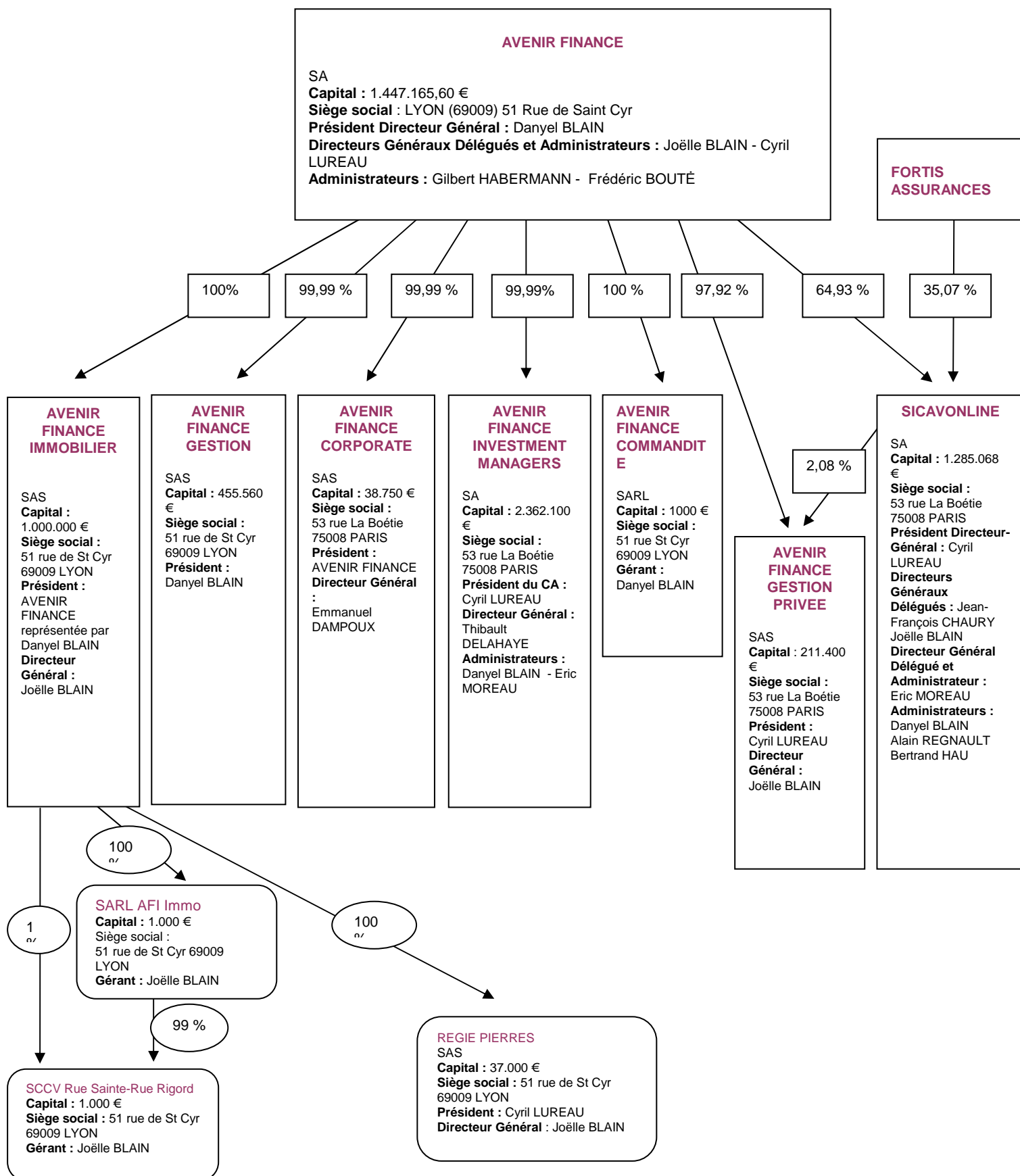
Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé dans le cadre de l'approbation des comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Seront exposés dans une première partie l'activité du groupe, les résultats générés, les progrès réalisés ou difficultés rencontrées, les perspectives d'avenir, les événements importants intervenus depuis le début de l'exercice ainsi que les activités du groupe en matière de recherche et de développement.

Une seconde partie sera dédiée aux aspects touchant à la vie sociale et à l'actionnariat de la société.

La troisième partie sera consacrée à l'analyse des différents risques et donnera des informations sur la façon dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

I. ENVIRONNEMENT ET ACTIVITE DU GROUPE EN 2009



I.1 LES DIFFERENTS MARCHES

L'année 2009 a débuté dans un contexte très difficile puisque l'ensemble des économies mondiales, ou presque, était en récession. Le Produit Intérieur Brut des pays les plus avancés a diminué de 4,25%, ce qui constitue la baisse la plus importante depuis la seconde guerre mondiale. Le commerce mondial et les flux financiers ralentissaient brutalement, le chômage augmentait un peu partout alors qu'en décembre 2007, il avait atteint dans les pays industrialisés son plus bas niveau depuis les années 1980.

Enfin, à l'été 2009, après plusieurs mois de marasme, les différents marchés ont commencé à voir poindre les premiers signes d'une reprise éventuelle.

Au troisième trimestre, la sortie de récession s'est précisée dans la plupart des pays avancés grâce à l'amélioration des conditions financières et aux plans de relance mis en œuvre au cours de l'année.

La tendance s'est finalement confirmée sur le dernier trimestre 2009 notamment en France où le climat des marchés financiers s'est vivement redressé.

Les marchés interbancaires ont, sur le second semestre, progressivement retrouvé un fonctionnement normal, ce qui a fini par se répercuter sur les taux d'intérêt que les banques pratiquent vis-à-vis des ménages et des entreprises. Ces taux ont nettement baissé depuis le point haut atteint après la faillite de Lehman Brothers. Les banques françaises ont ainsi détendu leurs conditions de financement. Toutefois, elles demeurent à ce jour plus tendues qu'avant la crise.

Les marchés boursiers ont salué ces signes de reprise et au global, le CAC 40 a gagné 22% sur l'année 2009. La performance est notable puisqu'elle constitue la seconde meilleure performance des dix dernières années, après celle de 2005. Rappelons cependant qu'elle s'inscrit à la suite d'une « annus horribilis » qui avait vu l'indice parisien perdre près de 43% de sa valeur, son pire score depuis sa création.

Au niveau immobilier, après plus de dix années où le marché a connu une véritable expansion et enregistré, année après année, des progressions record des prix, la bulle spéculative n'a pas explosé : elle a tout simplement dégonflé progressivement depuis 2007. Sur les 2 dernières années, le marché de l'ancien notamment a connu un atterrissage en douceur et a même renoué avec plus de confiance. La mécanique bien huilée de l'ancien, toujours équilibrée sur ses fondamentaux, a su résister à la baisse : -4,9% seulement.

Pour les métiers exercés par le groupe Avenir Finance, une analyse par segments d'activité fait ressortir les tendances macro-économiques suivantes.

I.1.1 Produits immobiliers

En 2009, le marché de l'immobilier français a été fortement impacté par la crise mondiale. Malgré ce contexte difficile, Avenir Finance Immobilier a pu maintenir un niveau de ventes satisfaisant, grâce à la constitution sur les années antérieures d'un stock d'immeubles éligibles à la fiscalité Malraux régime 2008.

En parallèle, l'année 2009 a été marquée par le lancement de trois opérations bénéficiant d'une fiscalité Monuments Historiques et connaissant un grand succès : Dijon, Dole et Saint Bérón.

Rappelons que tous ces biens jouissent d'une grande qualité architecturale et d'emplacements de tout premier ordre dans les centres villes. Ces deux caractéristiques expliquent que les biens en stock n'aient pas à pâtir d'une quelconque dévalorisation.

Au niveau national, la défaillance de certains opérateurs concurrents a contribué à l'affirmation d'Avenir Finance Immobilier comme leader sur le marché de l'immobilier ancien à forte valeur patrimoniale.

Les indicateurs de la filiale immobilière sont les suivants :

En K€	2009	2008
Total du bilan	11.203	19.439
Chiffre d'Affaires H.T.	9.428	10.257
Résultat net	(213)	(81)

L'activité de la filiale s'établit en léger recul de 8% par rapport à 2008. Cette évolution ne traduit en aucun cas une baisse d'activité mais bien un changement de stratégie de la direction. En effet, sur l'exercice 2009, il a été décidé que le Groupe ne porterait plus, comme historiquement, l'intégralité des biens immobiliers commercialisés. Concrètement, cela signifie que le Groupe a vendu, en plus des immeubles acquis et enregistrés en stock, des opérations qui ont été portées par :

- des investisseurs financiers privés,
- les vendeurs de l'immeuble.

Au niveau de l'enregistrement comptable, ces opérations, non achetées par Avenir Finance Immobilier, ne sont donc pas passées dans les comptes de cette filiale mais ont été enregistrées dans l'activité distribution, à travers Avenir Finance Gestion Privée.

En parallèle, il est à noter une réduction des charges d'exploitation de -10% qui permet d'afficher un résultat d'exploitation positif à +177 K€. Mais surtout, il convient de noter une contraction drastique des charges financières (-68%) qui traduit logiquement la politique volontariste de diminution du stock afin de minimiser le risque affiché et la dette corrélée.

Ces efforts se répercutent sur la rentabilité économique qui redevient positive, sans pour autant permettre l'absorption des frais financiers.

L'endettement résiduel consiste en le solde des emprunts ayant historiquement permis la constitution du stock immobilier, à hauteur de 3.807 K€. Parallèlement, le montant des emprunts et dettes financières de 4.619 K€ correspond au compte courant Avenir Finance.

I.1.2 Sociétés de Gestion

Gestion d'actifs

Bien que le début de l'année 2009 ait été marqué par une peur toujours plus grande d'un effondrement généralisé du système bancaire mondial et par une activité économique toujours à l'arrêt, sous l'impulsion d'un plan de sauvetage massif des banques de la part du gouvernement américain (790 milliards USD), la crainte d'une faillite généralisée du système bancaire est devenue de moins en moins probable dans l'esprit des investisseurs, rassurés par les résultats positifs des « tests de résistance » des banques.

Cependant, à partir d'octobre, la tendance est apparue nettement plus incertaine, les craintes d'un secteur privé ne prenant pas le relais des dépenses publiques faisant peser certains doutes sur la pérennité du rebond.

Le retour de la nervosité a, de plus, été alimenté par un début de crise sur la dette souveraine avec la défaillance surprise de l'Etat de Dubaï via son conglomérat, le Dubaï World. Puis, l'inquiétude s'est portée sur certains pays de la zone euro avec la dégradation par les agences de notation de la note sur la dette publique grecque et espagnole.

L'année 2009 s'est néanmoins terminée par un rallye sur les marchés actions et de nouveaux plus hauts annuels ont été atteints grâce notamment à une bonne surprise du côté du chômage américain. En effet, en décembre, l'économie américaine était en passe de ne plus détruire d'emplois.

Malgré ces incertitudes, l'activité de notre société au cours de l'exercice 2009 a été marquée par une hausse très significative des encours sous gestion qui sont passés de 255 M€ fin 2008 à 440,5 M€ à fin 2009 qui se répartissent comme suit :

- gestion collective : 326 M€ (150 M€ en 2008)
- gestion sous mandat : 114.5 M€ (105 M€ en 2008)

En effet, grâce au développement de la gamme d'OPCVM entamée dès l'année dernière, AF-IM a pu atteindre une cible d'investisseurs institutionnels beaucoup plus large.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2009, deux fonds ont été créés :

- AFIM OFP 400 dont la stratégie d'investissement repose sur une analyse des marchés internationaux, supportée par une analyse quantitative financière et économétrique, afin d'implémenter dans le fonds les stratégies qui présenteront le couple [rendement attendu / risque] le plus favorable ; la multiplicité des marchés analysés offrant un plus grand nombre d'opportunités de stratégies.
- AFIM EONOS 5 dont le processus de gestion repose sur l'élaboration de modèles mathématiques et dont la stratégie de gestion est composée de deux volets : le volet taux composé d'instruments du marché monétaire et le volet systématique qui recouvre les interventions sur les marchés à terme.

A fin décembre, l'actif de ces fonds approchait respectivement 30 M€ et 14 M€.

Pour répondre également aux besoins de sa clientèle, AF-IM a créé une classe de parts valorisée en USD dans le fonds AFIM OFP 150.

AF-IM a, par ailleurs, grâce aux recrutements de gérants spécialisés commencés en 2008 et prolongés cette année, poursuivi l'aménagement des techniques de gestion des OPCVM actions en mettant en place de nouveaux modèles de gestion. Ces nouveaux outils assurent une couverture plus large des actions, une analyse comparative plus fine, et un risque opérationnel plus faible.

Dans le cadre du développement de son activité, AVENIR FINANCE INVESTMENT MANAGERS a vu son programme d'activité relatif à l'exercice de gestion immobilière approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers le 13 octobre 2009. Dès cet agrément obtenu, une SCPI Malraux dénommée RENOVALYS a été créée.

Au niveau des marchés financiers mondiaux, le premier semestre de l'année a été marqué par des chocs majeurs. L'accélération de la crise du marché du crédit et de l'immobilier américain a débouché sur une crise des emprunts, avec un effondrement des marchés actions. Les sauvetages de Bear Stearns (absorbé par JP Morgan) aux Etats-Unis, et de Northern Rock (intervention du gouvernement) en Angleterre ont alimenté un comportement très défensif des investisseurs.

En Europe, l'appréciation ininterrompue du prix des matières premières et leurs corollaires économiques en matière de dérive des prix, de croissance et de politique monétaire ont poussé la BCE, à contre sens des autres banques centrales des pays développés, à monter ses taux une dernière fois début juillet.

Le second semestre a vu le développement et l'accélération de la crise de crédit. Stigmatisée par la faillite de Lehman Brothers, la crise de liquidité touchait de grandes institutions et des fonds (dont de nombreux hedge funds). Parallèlement, les marchés actions se sont véritablement effondrés de septembre à novembre 2008. Les plans de sauvetage des gouvernements américains, européens et asiatiques n'ont pas suffi à enrayer la crise de confiance des investisseurs. Le doute a persisté sur la capacité des plus petits états à surmonter cette situation unique et il fut ravivé par le sauvetage de l'Islande. Pour les plus grands pays, l'inquiétude sur la qualité des dettes montait, entretenue par la taille des plans de soutien. Ainsi aux Etats-Unis, plus de 750 milliards furent votés par le Plan Paulson, en attendant un second plan, plus large, annoncé sur les premiers mois 2009 par la nouvelle administration américaine.

Bien que l'ensemble des OPCVM Avenir Finance Investment Managers n'ait pas été impacté par les différents scandales, l'effet marché a eu un effet significatif sur la taille des encours de la filiale.

Pour tenter d'atténuer ces effets marchés, Avenir Finance Investment Managers a capitalisé sur son offre institutionnelle et a créé, dès le mois de juin, un fonds obligataire « AFIM OFP 150 ». En parallèle, elle se dotait d'une équipe de gestion spécialisée sur les marchés de taux.

L'intérêt de ce fonds est de présenter des stratégies particulières qui portent notamment sur :

- les taux d'intérêts : via une gestion active de la sensibilité du portefeuille (en titre ou par le biais de futures) comprise entre - 4 et + 4, par l'arbitrage de valeur relative entre les marchés de taux internationaux et l'arbitrage des opportunités sur les courbes de taux d'intérêts (à l'intérieur d'un même pays sur la courbe des taux de ce pays) et enfin, par l'identification des opportunités sur les marchés de crédit ;
- les marchés des changes ;
- l'allocation stratégique.

A noter : ce fonds a rencontré immédiatement le succès attendu puisqu'à fin décembre son actif s'élevait déjà à 134 M€.

Les indicateurs du niveau d'activité d'Avenir Finance Investment Managers sont les suivants :

En K€	2009	2008
Total du bilan	6.314	4.784
Chiffre d'Affaires H.T.	6.518	4.976
Résultat net	954	242

S'agissant d'une activité de coûts fixes, la hausse du chiffre d'affaires (+ 31%) se répercute directement sur les différents soldes intermédiaires de gestion : le résultat d'exploitation est multiplié par dix et le bénéfice triple sur l'exercice.

Au regard de ces données, notons la faiblesse des dettes financières qui n'atteignent pas de montant significatif.

Private Equity

En fin d'année 2009, Avenir Finance Gestion a lancé deux nouveaux fonds :

- le FIP Alliance Capital PME 3,
- le FCPI Alliance Innovation PME.

Ces fonds sont venus compléter la gamme de produits d'investissements en non coté de la société, lui permettant ainsi de disposer d'une offre complète et diversifiée pour répondre au mieux aux besoins des investisseurs privés.

Malgré ces nouveaux produits, la société a souffert du contexte de marché et l'année s'est soldée par un recul de la collecte qui s'est limitée à 8M€. Pour mémoire, la collecte 2008 avait atteint 14 M€. A contrario, la collecte 2009 demeure supérieure à celle de 2007 qui n'avait pas dépassée les 5 M€.

A fin 2009, les actifs sous gestion ont ainsi été portés à plus de 44 M€.

Les conditions de marché n'ont en rien altéré les volontés de la société qui poursuit sa croissance et renforce chaque année un peu plus son positionnement d'intervenant régional faisant appel public à l'épargne.

Les indicateurs du niveau d'activité d'Avenir Finance Gestion sont les suivants :

En K€	2009	2008
Total du bilan	1.454	1.134
Chiffre d'Affaires H.T.	1.978	1.931
Résultat net	228	127

Le positionnement de la structure porte ses fruits et le chiffre d'affaires se conforte légèrement (+ 2%). Cette hausse, combinée à une stricte maîtrise des postes de charges permet une affirmation de la rentabilité et du résultat net (80%) sur l'exercice 2009.

L'année 2009 marque ainsi le troisième exercice bénéficiaire d'Avenir Finance Gestion.

Les dettes financières sont, quant à elles, quasi-nulles.

I.1.3 Distribution de produits financiers et d'assurance vie

En 2009, les marchés de la distribution de produits financiers et d'assurance vie sont restés très difficiles, sur fond de crise financière majeure. Cette conjoncture rend d'autant plus notable la performance du Groupe qui a vu sa stratégie de développement d'une force commerciale propre couronnée de succès. La différence fut particulièrement nette sur le premier semestre.

Pour nos entités, l'exercice 2009 se caractérise par :

- la poursuite du renforcement de la force commerciale interne, avec l'embauche de 11 commerciaux supplémentaires,
- la montée en puissance des partenariats grands comptes.

Amorcé dès 2007, le recrutement de commerciaux en interne a porté ses fruits et s'est traduit par une réelle dynamique commerciale. Aidés par des animations hebdomadaires et des formations mensuelles, les conseillers Avenir Finance ont su redonner confiance aux investisseurs et exploiter au mieux la qualité de l'offre du Groupe.

En complément, les partenariats en cours avec les grands comptes, après avoir fait l'objet de près de 18 mois de formation, sont montés régulièrement en puissance tout au long de l'exercice.

Les chiffres clés de l'entité Sicavonline sont les suivants :

En K€	2009	2008
Total du bilan	6.164	2.849
Produit Net Bancaire	2.052	2.600
Résultat net	294	(1.642)

Grâce aux efforts consentis, la structure a renoué avec la rentabilité.

Au regard du niveau d'activité, notons que la structure ne porte aucune dette financière à long et moyen terme.

La société Avenir Finance Gestion Privée présente, quant à elle, les indicateurs d'activité suivants :

En K€	2009	2008
Total du bilan	5.474	4.128
Chiffre d'Affaires H.T.	7.307	5.692
Résultat net	373	(32)

Malgré les investissements humains sur la force commerciale, les charges d'exploitation sont pratiquement stables. Mécaniquement, la hausse de l'activité (chiffre d'affaires en progression de 28%) se traduit donc par une appréciation conséquente de la rentabilité, qui devient positive à 467 K€. En 2009, Avenir Finance – Gestion Privée renoue, elle aussi, avec les bénéfices et affiche un résultat net de 373 K€.

I.1.4 Conseil en opérations de haut de bilan

L'activité 2009 a encore été fortement impactée par les suites de la crise financière débutée au 4ème trimestre 2008. Cette crise a affecté les marchés financiers et les opérations de financement des PME françaises ou étrangères, en capital ou en dette.

Le nombre d'opérations de rapprochement, de cession, de levée de fonds privée et d'introduction en bourse a été considérablement réduit ce qui a affecté les acteurs de marché.

Malgré une reprise des marchés financiers en 2009, on constate toujours:

- une faiblesse des volumes de transaction et une réduction de la taille des tickets d'investissements de la part des fonds institutionnels,
- une plus grande sélectivité des investisseurs sur les valeurs à financer, avec un recentrage sur les opérations de capital développement concernant des sociétés matures et rentables,
- un repli des investisseurs en France comme à l'étranger vers leur marché domestique,
- une collecte encore peu significative des fonds small-caps,
- l'intégration d'une prime de risque supérieure et donc une révision à la baisse des objectifs sur les entreprises cotées,
- une absence de projet de cotation sur le secteur des small-Caps et une timide reprise des opérations secondaires de refinancement sous la forme d'action ou d'obligation.

Malgré ce contexte dégradé, la société Avenir Finance Corporate demeure leader sur le marché Alternext et maintient son positionnement de 1er introducteur de sociétés françaises et internationales sur le segment de la cote de NYSE-Euronext dédié au PME en croissance.

Depuis l'introduction de la première société sur ce segment de marché : MeilleurTaux.com (17 mai 2005), Avenir Finance Corporate a maintenu son image et sa position puisqu'elle a conservé son leadership en 2006, 2007 et 2008, totalisant 17 introductions.

Cette performance est d'autant plus notable que, durant ces 3 années, le marché s'est logiquement ouvert à la concurrence et dénombre aujourd'hui plus de 80 « listing sponsors » agréés.

Sur 2009, Avenir Finance Corporate a poursuivi la stratégie de développement engagée depuis fin 2008 dans plusieurs axes à savoir :

- une diversification de son offre vers les opérations de conseil en ingénierie, en cessions et acquisitions et en levée de fonds,
- un élargissement de sa base de contacts investisseurs vers les Family Office, les fonds de private equity, les fonds spécialisés dédiés aux valeurs moyennes et sur une zone géographique plus seulement française mais également européenne (Suisse, Allemagne, Royaume Uni, Belgique...),

- la mise en place progressive et l'identification d'un réseau de partenaires, i) apporteurs d'affaires ii) de boutiques corporate avec une activité similaire à Avenir Finance Corporate iii) agents de placement. Ces acteurs assurent une présence en Espagne, au Royaume Uni, en Suisse et aux Etats Unis

Le travail réalisé a permis la réalisation de plusieurs opérations en dehors de son métier historique de conseil en introduction en bourse à savoir :

- plusieurs opérations de conseil en levée de fonds auprès de sociétés faisant appel à de l'épargne provenant d'investisseurs assujettis à l'ISF, au travers de véhicules de type holdings ou fonds dédiés : Marceau Investissement, Evysem, Canopée,
- une opération de levée de fonds secondaire sur une société Allemande cotée sur le marché OTC Allemand, dans le secteur de la cosmétique et de la dermatologie,
- une opération de conseil auprès du groupe Avenir Finance, dans le cadre de la cession de 80% du capital, de l'activité de Private Equity, Avenir Finance Gestion auprès d'un family office parisien, Pelican Ventures. La signature définitive de l'opération ayant lieu en février 2010,
- plusieurs opérations sur sociétés cotées et non cotées ont été initiées sur 2009 et devraient se poursuivre en 2010 : opération de restructuration du capital, de refinancement, de conseil en levée de fonds privée,
- par ailleurs Avenir Finance Corporate a mené à bien la première introduction en bourse de l'année 2009, opération réalisée sur la Marché Libre d'Euronext Paris. La société TXCOM, société française en croissance dans le secteur de la traçabilité et des réseaux qui a été cotée au travers d'un placement privé, auprès de 2 fonds d'investissement.

L'ensemble des chantiers mis en place en 2009 devrait permettre à Avenir Finance Corporate de conduire sa stratégie de développement et d'apporter à ses clients un savoir faire et une expérience de premier plan dans l'accompagnement sur le long terme avec une gamme de services moins sensibles aux évolutions du marché.

Les indicateurs de la filiale Corporate :

En K€	2009	2008
Total du bilan	829	440
Chiffre d'Affaires H.T.	401	675
Résultat net	204	(23)

Les conditions de marché ont pesé sur l'activité et le chiffre d'affaires se compresse de 40%. Malgré la poursuite de la réduction des charges d'exploitation (-34%), et une réduction de près des deux tiers du déficit d'exploitation, l'exercice se solde par un bénéfice uniquement du fait d'un abandon de créances de la mère pour 500 K€.

I.2- LES COMPTES 2009

I.2.1 Les comptes sociaux

Faits caractéristiques de l'exercice

Dès le début de l'exercice 2008, le Groupe avait entamé une action d'envergure visant à renforcer son réseau commercial propre afin de limiter l'impact de la conjoncture sur l'activité des différentes entités. Parallèlement, le développement des partenariats avec les grands comptes s'était poursuivi afin d'enrichir encore davantage les sources de prospects. Ces actions se sont naturellement poursuivies sur l'exercice 2009.

Rapidement conscient que ces actions, certes ambitieuses, ne suffiraient pas à surmonter l'ampleur de la crise internationale, le Groupe entamait un second plan de mesures sur le second semestre 2008 :

- licenciement économique de 10 collaborateurs en juillet dans les fonctions supports et les métiers de la bourse,
- baisse radicale des budgets de marketing et communication,
- renégociation systématique des contrats avec les principaux fournisseurs,
- puis seconde vague de licenciements en novembre 2008.

Au total, ce sont ainsi 5,5 M€ de réduction de coûts en année pleine qui ont été générés et qui sont directement visibles en 2009.

Deux autres faits majeurs ont marqué l'exercice 2009 :

- Avenir Finance a cédé, le 15 décembre 2009, 22 253 titres de la filiale Sicavonline pour un prix de vente de 3 199 981 €. A cette même date, Sicavonline a procédé à une augmentation de capital, qui a été intégralement souscrite par Fortis Assurances et qui a porté ledit capital à 1.285.068 euros. Le pourcentage de détention, suite à ces deux opérations, est passé de 100% à 65%.
- Avenir Finance a consenti un abandon de compte courant en faveur d'Avenir Finance Corporate pour un montant de 500 000 €.

Généralités

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Au niveau fiscal, rappelons que la société Avenir Finance est tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale qui comprenait, au 31 décembre 2009 :

- Avenir Finance Immobilier
- Avenir Finance Gestion
- Avenir Finance Corporate
- Avenir Finance Gestion Privée
- Avenir Finance Investment Managers
- AFI Immo

Au cours de l'exercice, la filiale Sicavonline est sortie du périmètre d'intégration fiscale suite à la cession partielle de ses titres par Avenir Finance.

Chiffres clés

Données financières en K€	2009	2008
Total du bilan	23.937	25.935
Chiffre d'affaires	2.095	1.896
Résultat net	898	(6.486)
Résultat net par action (en euros)	0,37	(2,64)
Dividende payé par action (en euros)	0	0

Dépenses non déductibles

Conformément à la norme du CNCC n° 5-106 § 10, nous précisons qu'il n'existe pas de dépenses visées à l'article 39-4 du CGI ni de charges non déductibles (CGI article 223 quinquies).

Proposition d'affectation du résultat

La proposition d'affectation faite à l'Assemblée Générale est d'affecter 1.703 € à la réserve légale et le solde, soit 896.098 €, en compte « report à nouveau ». Le solde passera ainsi à (897.801) €.

Les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

exercice de référence	dividende distribuée
2006	0,70*
2007	0,70*
2008	0

* Pour 2006 et 2007, la totalité du dividende ouvrait droit à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France.

Par ailleurs, précisons qu'il est proposé d'allouer aux administrateurs, pour l'exercice 2009, un montant global de 15.000 €, à titre de jetons de présence.

I.2.2 Les comptes consolidés

Principes comptables

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du groupe Avenir Finance de l'exercice 2009 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2009 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Avenir Finance a appliqué dans ses états financiers IFRS toutes les normes et interprétations IFRS / IFRIC publiées au journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire depuis le 1er janvier 2009. L'application de ces normes affecte uniquement le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers. Cette norme introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. Le Groupe a choisi de présenter l'état du résultat global en un seul état (compte de résultat consolidé et état du résultat global consolidé à la suite).
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels. Cette norme remplace la norme IAS 14, Information sectorielle. Cette norme introduit "l'approche de la direction" pour établir l'information sectorielle. Cette norme requiert une modification de la présentation et de la note relative à l'information sectorielle qui est basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources. Les secteurs déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont similaires aux segments d'activité primaires définis lors de l'application de la norme IAS 14. Les informations à fournir en application de la norme IFRS 8, y compris les informations comparatives révisées compte tenu des dispositions d'application d'IFRS 8, sont communiquées en Note 1.17.

L'adoption par l'Union européenne des normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire au 1er janvier 2009, est sans impact sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Amendement d'IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions : Conditions d'acquisition et annulations ;
- Amendements d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » – Reclassement des actifs financiers ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle » ;
- Interprétation IFRIC 14 - IAS 19 « Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, exigences de financement minimal et leur interaction » ;
- Amendement d'IFRS 7 - Investissements dans des instruments de dette.
- IAS 32 et IAS 1 révisées – Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation ;
- IFRS 1 et IAS 27 révisées – Éléments relatifs à la détermination du coût d'une participation dans les états financiers individuels ;

Enfin, le groupe n'a appliqué aucune norme et interprétation, ni aucun amendement par anticipation, en particulier, aucune des normes et interprétations, ni aucun amendements suivants, parus au Journal Officiel de l'Union européenne au 31 décembre 2009 :

Amendement IFRS 3 - Regroupements d'entreprises ;

- IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » ;
- Amendement IAS 27 - Etats financiers consolidés et individuels ;
- Amendement d'IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - Eléments éligibles à la comptabilité de couverture ;
- Amendement d'IAS 32 et IAS 1 - Instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation ;
- IAS 23 « coût d'emprunt » révisée en 2007 ;
- IFRIC 12 « Contrats de concession » ;
- IFRIC 15 « Contrats de construction de programmes immobiliers » ;

- IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger » ;
- IFRIC 17 « Distributions en nature aux propriétaires » ;
- IFRIC 18 « Transfert d'actifs provenant de clients.
- IAS 32 et IAS 1 révisées – Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation ;
- IFRS 1 et IAS 27 révisées – Éléments relatifs à la détermination du coût d'une participation dans les états financiers individuels ;

Généralités

Le bilan est présenté par ordre de liquidité croissante. La liquidité de certains postes de l'actif a fait l'objet d'estimations en fonction des flux futurs de trésorerie.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de prise de participation. Les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan et ne font pas l'objet d'amortissement conformément à la norme IFRS 3 - Regroupements d'entreprises.

En application de la norme IAS 36, ils font l'objet de tests de valeur, dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an selon la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie (Discounted Cash Flows – DCF). Pour ces tests, les écarts d'acquisition sont regroupés par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les UGT représentent les plus petits groupes identifiables d'actifs dont l'utilisation indépendante et continue génère des entrées de trésorerie.

Le groupe Avenir Finance a défini quatre UGT :

- La distribution
- La gestion d'actifs
- L'immobilier
- Le service aux entreprises

A noter : les dépréciations constatées dans les comptes consolidés sont irréversibles et ne pourront faire l'objet d'une reprise.

Périmètre de consolidation

Fortis Assurances et Avenir Finance ont signé le 15 décembre 2009 un contrat d'investissement et de partenariat portant sur la distribution et la promotion de produits d'assurance sur la vie et de produits d'épargne patrimoniale.

Dans le cadre du Contrat de Partenariat, Fortis Assurances et Avenir Finance sont convenues que Fortis Assurances prenne une participation dans le capital de Sicavonline à concurrence de 35,07 % du capital social de la Société, d'une part, par l'acquisition par Fortis Assurances auprès d'Avenir Finance de 24,24% du capital social, et d'autre part, par la souscription par Fortis Assurances à une augmentation de capital réservée. Fortis Assurances pourra porter sa participation à 49% du capital social de Sicavonline dans le cadre d'une promesse de vente d'une durée de 24 mois.

Conformément à l'IAS 27, le pourcentage de contrôle traduit le lien de dépendance entre la société consolidante (AVENIR FINANCE) et chaque société dont elle détient directement ou indirectement des titres. Le contrôle peut également exister en vertu de clauses contractuelles ou résulter de faits. Il définit un pourcentage de contrôle de droits, contractuels ou de faits et donne un pouvoir de décision.

Le pourcentage de contrôle de la société AVENIR FINANCE dans toutes les sociétés appartenant au périmètre de consolidation, est supérieur à 50 % et représente un contrôle exclusif.

La méthode de consolidation utilisée est donc la méthode de l'intégration globale.

Les dates d'arrêtés correspondent toutes à l'année civile et les transactions intra-groupe sont éliminées.

Au 31 décembre 2009, le taux de détention des filiales et participations par Avenir Finance est le suivant :

Société	Siège	N° de Siret	Détention Directe %	Contrôle du Groupe %	Méthode de Conso	Intérêts du Groupe %
AVENIR FINANCE GESTION	LYON	433 515 616 00020	99,99%	100,00%	I.G.	99,99%
AVENIR FINANCE IMMOBILIER	LYON	412 576 589 00037	100,00%	100,00%	I.G.	100,00%
AVENIR FINANCE CORPORATE	PARIS	421 689 159 00034	99,99%	100,00%	I.G.	99,99%
SICAVONLINE	PARIS	423 973 494 00044	64,93%	100,00%	I.G.	64,93%
AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE	PARIS	431 974 963 00032	98,00%	100,00%	I.G.	98,00%
AVENIR FINANCE I.M.	PARIS	414 596 791 00080	99,99%	100,00%	I.G.	99,99%
EURL AFI IMMO	LYON	484 566 922 00023	0,00%	100,00%	I.G.	100,00%
SCCV RUE RIGORD	LYON	485 191 290 00025	0,00%	100,00%	I.G.	100,00%

En complément, nous précisons que Sicavonline détient 2,08 % d'Avenir Finance Gestion Privée.

Enfin, rappelons que depuis juillet 2005, la SAS Avenir Finance Immobilier a créé une filiale pour gérer les opérations de construction-vente : l'Eurl AFI Immo qui gère elle-même les SCCV rue Sainte / rue Rigord et 9/11 cours Léopold. La société 9/11 cours Léopold a été liquidée par anticipation par décisions des associés du 15 décembre 2009.

Chiffres clés

Données financières IFRS en K€	2009	2008
Total du bilan	41.216	46.813
Chiffre d'affaires	27.719	27.529
Résultat net	2.086	(5.587)
Résultat net par action (en euros)	0.87	(2,34)

Malgré une conjoncture encore difficile, l'activité se maintient sur l'exercice. Parallèlement, des mesures actives ont été engagées depuis deux ans, dans le but de rationaliser les coûts et développer l'activité commerciale, à travers :

- une politique agressive de baisse des charges,
- une réduction significative de la dette,
- un renforcement de la force commerciale interne du Groupe,
- le développement des partenariats avec les Grands Comptes.

Ces différentes mesures ont logiquement porté leurs fruits en permettant un redressement rapide et un retour aux bénéfices, dès l'exercice 2009.

La structure financière s'en trouve renforcée avec des fonds propres en hausse de 12%, passant de 17.766 K€ à 19.903 K€, tandis que l'endettement global se réduit de moitié, passant de 20.319 K€ à seulement 10.075 K€.

Présentation synoptique du bilan et compte de résultat

Bilan actif

Sur 12 mois en K€

	déc.-09	déc.-08
Ecart d'acquisition	8 236	9 429
<i>Dont UGT Distribution</i>	3 761	4 954
<i>Dont UGT Gestion d'actif</i>	3 988	3 988
<i>Dont UGT Conseils aux entreprises</i>		
<i>Dont UGT Immobilier</i>	487	487
Autres Immobilisations incorporelles	6	6
Immobilisations corporelles	473	631
Prêts et créances	540	220
Actifs financiers disponible à la vente	300	191
Impôts différés	3 636	3 795
ACTIF NON COURANT	13 191	14 272
Stock & encours	7 710	15 472
Clients et comptes rattachés	8 591	7 417
Comptes de notaires	1 403	4 298
Autres créances	3 192	1 744
Trésorerie et équivalent	6 140	2 704
ACTIF COURANT	27 036	31 635
Actifs détenus en vue de la vente	990	906
TOTAL DE L'ACTIF	41 216	46 813

Bilan passif

Sur 12 mois en K€

	déc.-09	déc.-08
Capital	1 443	1 431
Primes	13 830	17 728
Réserves consolidées	2 544	4 194
Résultat consolidé	2 086	-5 587
CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)	19 903	17 766
Intérêts minoritaires	1 936	
Provisions pour risques et charges	28	10
Engagements de retraite	93	95
Emprunts, dépôts et cautionnements	389	836
PASSIF NON COURANT	510	941
Emprunts et dettes financières	10 074	20 319
<i>dont endettement sur immobilier</i>	4 466	14 957
Fournisseurs et comptes rattachés	3 690	3 603
Dettes fiscales et sociales	3 645	3 399
Autres dettes	1 071	498
PASSIF COURANT	18 480	27 819
Passifs détenus en vue de la vente	386	286
TOTAL DU PASSIF	41 216	46 813

Soldes intermédiaires de gestion

Sur 12 mois en K€

	déc.-09	% Marge	déc.-08	% Marge
Période de 12 ou 6 mois en k€				
Ventes de marchandises	10 712		13 224	
production vendue	17 007		14 306	
CHIFFRE D'AFFAIRES	27 719		27 529	
Achats consommés ¹	13 452		14 126	
MARGE BRUTE	14 267	100%	13 403	100%
Taux	51%		49%	
Autres produits d'exploitation	24	0%	310	2%
Frais de personnel	9 223	65%	11 546	86%
Autres charges d'exploitation ¹	3 874	27%	5 212	39%
Impôts et taxes	969	7%	1 125	8%
Amortissements et Provisions	292	2%	675	5%
Reprise sur prov. et transfert de charges	334	2%	4	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	267	2%	-4 841	-36%
Pertes de valeur sur actifs	0	0%	-1 854	-14%
Cession d'actifs financiers	2 263	16%		
Autres produits et charges opérationnels	47	0%		
RESULTAT OPERATIONNEL	2 577	18%	-6 695	-50%
Produits financiers				
Charges financières				
RESULTAT FINANCIER	- 531	- 4%	- 1 402	- 10%
RESULTAT AVANT IMPOT	2 046	14%	-8 097	-60%
Impôts sur les résultats	-40	0%	-2 510	-19%
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	2 086	15%	-5 587	-42%
Intérêts minoritaires	0	NS	0	NS
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	2 086	15%	-5 587	-42%
RESULTAT PAR ACTION	0,87		-2,34	
RESULTAT DILUE PAR ACTION	0,86		-2,34	

1 : Conformément à l'application de la norme IFRS8 et en adéquation avec le reporting interne, les charges directement imputables à l'activité, antérieurement comptabilisées dans le poste "autres charges d'exploitation", ont été reclassés au niveau des achats consommés. Le reclassement pour l'exercice 2008 s'élève à 1 125 K€.

I.3.- L'ANALYSE ET LES PERSPECTIVES

I.3.1 La recherche et développement

En 2009, les efforts en matière de R&D se sont concentrés notamment sur les domaines suivants :

- l'accompagnement de la volonté du groupe d'augmenter l'effectif de sa force commerciale ;
- le suivi d'une réglementation et d'une exigence de contrôle de plus en plus complexe ;
- le souhait de réinvestir dans le portail « sicavonline.fr ».

Aussi, le système d'information développé et opéré par Sicavonline s'est étoffé de nouvelles fonctionnalités :

- nouveaux outils d'animation et de rémunération de la force commerciale ;
- mise en place d'un traitement électronique des gestions « accompagnée », « conseillée », « profilée », « mandatée » ;
- module de surveillance des titres autorisés ;
- module de contrôle des allocations sectorielles ;
- module de rapprochement des ordres d'arbitrage en assurance-vie ;
- mise en place d'un lien avec un nouveau partenaire assureur (Axéria Vie) ;
- développement d'une régie publicitaire électronique pour le site Sicavonline

En fin d'année, l'effectif de l'équipe de développement a été accru d'un nouvel ingénieur.

I.3.2 La variation des capitaux propres

	Part du groupe					Part des Minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres - part du groupe		
SITUATION A LA CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2007	1 411	16 870	5 725	271	24 249		24 249
Mouvements, notamment							
Distribution effectuée par l'entreprise consolidant	41	682	-1 357	-271	-905		-905
Coûts des paiements en action		195			195		195
Variation contrat de liquidité et actions propres		-12	-132		-145		-145
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)				-5 587	-5 587		-5 587
Attribution d'actions gratuites	19	-19					
SITUATION A LA CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2008	1 471	17 728	4 194	-5 587	17 766		17 766
Mouvements, notamment							
Distribution effectuée par l'entreprise consolidant		- 3885	-1 702	5 587			
Coûts des paiements en action			39		39		39
Variation contrat de liquidité et actions propres	- 30	30					
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)				2 086	2 086		2 086
Attribution d'actions gratuites	5	-5					
Diminution de pourcentage d'intérêt			12		12	1 936	1 948
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2009	1 447	13 826	2 545	2 086	19 903	1 936	21 839

Ce tableau détaille le renforcement de 12% des capitaux propres.

I.3.3 La situation de trésorerie

Sur 12 mois en K€

	déc.-09	déc.-08
	Période de 12 mois en k€	
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	2 086	-5 587
+ Amortissements & Provisions	185	2 526
+ variation des impôts différés	198	-1 770
- plus values de cession	-2 262	
+ Coûts des paiements en action	39	195
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	245	-4 638
Variation de stock	7 761	5 630
Variation des créances d'exploitation	162	10 100
Variation des dettes d'exploitation	1 005	-2 765
Variation du BFR lié à l'activité	8 928	12 965
FLUX NET DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	9 173	8 327
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	2 751	-260
Acquisitions d'immobilisations corporelles et financières	459	395
Cession d'immobilisations	-3 211	-135
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-7 064	-9 337
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère		-904
Augmentation de capital	2 202	
Variation Sur auto contrôle		-186
Souscription d'emprunts		646
Remboursement d'emprunts	-9 273	-8 892
VARIATION DE TRESORERIE	4 853	-1 270
Trésorerie d'ouverture ACTIF	2 704	3 646
Trésorerie d'ouverture PASSIF	6 578	6 252
Trésorerie de clôture ACTIF	6 140	2 704
Trésorerie de clôture PASSIF	5 161	6 578

I.3.4 L'endettement

DETTES	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts sur immobilier	4 466	4 466		
Emprunts sur croissance externe	685	409	276	
Avances conditionnées	152	38	114	
Dépôts et concours bancaires	5 161	5 161		
DETTES FINANCIERES	10 464	10 075	389	
Fournisseurs	1 156	1 156		
Factures non parvenues	2 534	2 534		
DETTES FOURNISSEURS	3 690	3 690		
Personnel et comptes rattachés	671	671		
Organismes sociaux	864	864		
Etat TVA	1 854	1 854		
Etat IS				
Etat autres	256	256		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 645	3 645		
Divers	427	427		
Compte des notaires	139	139		
Produits constatés d'avance	505	505		
AUTRES DETTES	1 071	1 071		
TOTAL GENERAL	18 871	18 482	389	

Le niveau d'endettement se réduit considérablement sur 2009 et la quasi totalité du solde est constitué par des dettes à moins d'un an.

Sur l'exercice, les dettes concernant le financement des acquisitions pour l'activité immobilière représentent moins du quart et reposent sur un stock d'opérations foncières.

I.3.5 Les délais de paiement

De nouvelles obligations en matière de délais de paiement ont été introduites par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, dite loi « LME » et complétées par le décret n°2008-1492 du 30 décembre 2008. Ces deux textes ont été codifiés dans le code de commerce.

L'article L.441-6 alinéa 1 du code commerce précise que ces dispositions s'appliquent entre « tout producteur, prestataire de services, grossiste ou importateur » et « tout acheteur de produits ou tout demandeur de prestations de services qui en fait la demande pour une activité professionnelle ».

L'alinéa 8 fixe le délai légal de règlement au trentième jour suivant la réception des marchandises ou d'exécution de la prestation. Toutefois, l'alinéa 9 du même article permet de se référer à un délai conventionnel qui « ne peut dépasser quarante cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Au 31 décembre 2009, la dette des différentes entités du Groupe se répartissait comme suit :

Libellé	De 0 à 30 jrs	De 31 à 60 jrs	De 61 à 90 jrs	+de 90 jrs	Total
Sicavonline	151 502,09	61 015,71	5 206,25	3 747,15	221 471,20
Avenir Finance	147 591,46	166 767,70	163,88	3 426,54	317 949,58
AF Immobilier	270 066,96	138 272,43	63,07	-90 235,30	318 167,16
AF Corporate	4 944,24	0,00	0,00	1 196,00	6 140,24
AF Gestion	101 300,67	2 598,84	5 268,38	0,00	109 167,89
AF Gestion Privée	142 313,71	835,39	0,00	-3 228,58	139 920,52
AF Investment Managers	53 741,50	3 348,48	3 385,84	4 795,39	65 271,21
TOTAL	871 460,63	372 838,55	14 087,42	-80 298,80	1 178 087,80
	74%	32%	1%	-7%	100%

Comme nous pouvons le constater, la quasi-totalité des dettes répond effectivement aux nouvelles règles sur les délais de paiement. Seules 1% des montants avait une antériorité comprise entre 60 et 90 jours. Il s'agissait essentiellement de factures en attente de modification de montant ou encore d'erreur de prestataires sur l'entité du Groupe à facturer.

A noter : Les avances au bilan d'AF immobilier représentaient des avances faites aux architectes.

I.3.6 L'information sectorielle

Les principaux indicateurs par secteur d'activité sont les suivants :

Comptes de résultat	Distribution	Gestion d'actif	Immobilier	Services aux entreprises	autres (Holding et retraitements)	Total
Chiffre d'affaires	10 020	6 824	10 767	401	2 095	30 107
Ventes Inter-secteurs	-103	-238		-150	-1 897	-2 388
Marge Opérationnelle taux	7 781 78%	4 916 72%	1 180 11%	194 48%	192 9%	14 263 51%
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	88	24	3	18	83	217
Frais de personnel	4 680	2 236	247	531	1 528	9 222
Dont Coût des paiements en Actions	13	13			13	39
Résultat d'exploitation avant dépréciation des Fonds de commerce	731	1 377	-36	-292	-1 524	257
Cession d'actifs financiers	2262					2262
Perte de valeur des goodwill						
RESULTAT OPERATIONNEL SECTORIEL APRES DEPRECIATION DES FONDS DE COMMERCE	2 994	1 377	-36	-292	-1 524	2 520
(+) Résultat financier	- 7	29	- 427	- 5	- 122	- 531
(+) Autres charges et produits opérationnels	39	- 1	19			57
(-) Impôts sociétés	213	302	- 14	74	- 615	- 40
RESULTAT CONSOLIDE	2 814	1 104	- 430	- 371	- 1031	2 086

L'immobilier et la distribution représentent près de 70% de l'activité du Groupe, tandis que la part de la gestion d'actif ne cesse de croître (passant de 17% à près de 23%).

I.3.7 Les événements post clôture

Une évolution stratégique majeure a été décidée pour l'exercice 2010.

En effet, le groupe Avenir Finance a choisi d'axer son développement et de concentrer ses ressources financières et humaines sur les deux cœurs de métier du groupe :

- la gestion privée,
- la gestion d'actifs.

Dans ce cadre, le groupe a décidé de céder 80% d'Avenir Finance Gestion, sa filiale dédiée au non coté, à la société de private equity Pelican Venture, pour un montant de 1 million d'euros. Cette cession a été avalisée par l'Autorité des Marchés Financiers et réalisée le 02 mars 2010.

Cette nouvelle orientation du Groupe se réalise dans le respect des valeurs historiques du Groupe :

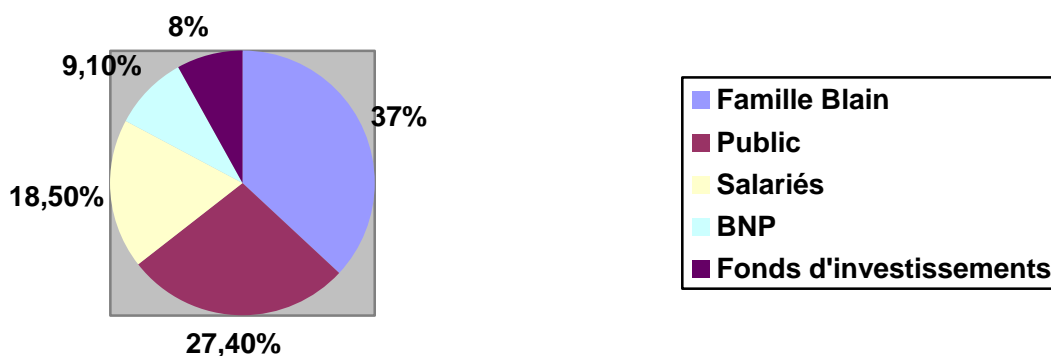
- Indépendance, recherche de nouveaux partenariats,
- Capital humain, capacité d'intégration et actionnariat salarié,
- Capital client, respect du client, actif principal de la société,
- Innovation, offre évolutive de produits et services,
- Pérennité, structure financière et équilibre des métiers,
- Solidarité, création de la Fondation Avenir Finance.

II. ACTIONNARIAT ET VIE SOCIALE

II.1 L'ACTIONNARIAT

II.1.1 L'identité des actionnaires

Au 15 avril 2010, la composition de l'actionnariat est la suivante :



Source : Caceis

La proportion du capital détenue par des salariés dont les titres font l'objet d'une gestion collective (PEG) est de 4 %

Au 31 décembre 2009, la société Avenir Finance a connaissance de l'existence des actionnaires suivants détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote :

- Danyel Blain détient plus de 20% du capital,
- Joëlle Blain détient plus de 10% du capital,
- SAS Cévenole de Participations (BNP) détient plus de 5% du capital,
- SAS Auvergne et Bourgogne détient plus de 5% du capital.

Conformément à l'article L233-13 du code de commerce, nous précisons qu'aucun mouvement ayant eu pour conséquence le franchissement du seuil de détention à la hausse ou à la baisse dans le capital d'Avenir Finance n'a été déclaré pendant l'année 2009.

Au cours des trois dernières années, l'évolution de l'actionnariat est la suivante :

Actionnariat / année	2009	2008	2007
Famille Blain	37%	38%	38%
Actions au porteur	46%	45%	45%
Investisseurs financiers	17%	17%	17%

II.1.2 Le programme de rachat d'actions propres

Aucune opération prévue dans le programme de rachat n'a été réalisée sur l'exercice 2009 à l'exception de l'annulation de 49.578 actions le 21 décembre 2009.

En remplacement de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2009, il est proposé un nouveau programme de rachat d'action.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce, de l'article L.451-3 du code monétaire et financier, des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'AMF et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acquérir un nombre maximum de 241.194 actions représentant 10 % du capital social. Ce nombre sera ajusté à 10 % du nombre d'actions résultant de toute augmentation ou réduction de capital ultérieure.

Ces achats pourront être réalisés :

- soit pour l'achat, la vente, la conversion, la cession, le transfert, le prêt ou la mise à disposition des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, notamment en vue de l'animation du marché des actions ou de la réalisation d'opérations à contre tendance du marché,
- soit pour la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou plan d'épargne groupe,
- soit pour la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce,
- soit pour l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce,
- soit pour la remise d'actions dans le cadre d'échanges en cas d'opération de croissance externe,
- soit de les annuler à des fins d'optimisation du résultat par action.

Le prix maximum par action sera fixé à 25 euros (le montant total des acquisitions ne pourra donc pas dépasser 6.029.850 euros, sauf ajustement résultant d'une augmentation ou d'une réduction de capital ultérieure).

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et en conformité des règles déterminées par le Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché, et par tous moyens y compris par négociation de blocs ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré.

La présente autorisation sera donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée.

II.1.3 L'actionnariat salarié

Stock-options

Il existait, à fin décembre 2009, 22.606 options 3 de souscription d'actions donnant droit de souscrire chacune à une action de la société, au prix d'exercice unitaire de 25.00 €, à compter du 4 janvier 2010.

Durant l'exercice 2009, la caducité des options de souscription 1 et 2 a été constatée.

Au total, nous avons donc 22.606 options de souscriptions d'actions à la clôture 2009.

Bons de Souscription d'Actions

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2009, le Conseil d'administration du 28 juillet 2009 a attribué 76 778 BSPCE :

- 39.278 BSPCE 1 au prix d'exercice 0,60 €, exerçables jusqu'au 27 juillet 2014,
- 37.500 BSPCE 2 au prix de souscription de 0,06 € et d'exercice de 4,64 €, exerçables jusqu'au 27 juillet 2014.

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2009, le Conseil d'administration de cette même date a attribué 137.500 BSPCE :

- 137.500 BSPCE 3 au prix de souscription de 0,10 € et d'exercice de 7,38 €, exerçables jusqu'au 22 décembre 2014,

En synthèse, nous avons :

Options	Autorisées par l'AGE du	Restants au 31/12/08	Emises durant la période	Exercées durant la période	Date exercice	Annulées pendant la période	Restants à exercer au 31/12/09	Prix de souscription	Date D'exercice
Option 2	30/11/04	22 606					22 606	25.00	04/01/10
BSPCE 1	25/06/09		39 278				39 278	0.6	27/07/14
BSPCE 2	25/06/09		37 500				35 000	4.64	27/07/14
BSPCE 3	23/12/09		137 500				137 500	7.38	22/12/14
TOTAL		22 606	214 278				234 384		

Actions Gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à émettre des actions gratuites.

Le Conseil d'Administration du 12 mars 2007 en a attribué 5.000 et le conseil d'administration du 10 décembre 2007, 4.350.

Le Conseil d'Administration du 27 avril 2009 a constaté l'acquisition définitive de 5.000 actions gratuites.

Compte tenu du départ du groupe d'un bénéficiaire, le Conseil d'Administration du 23 décembre 2009 a constaté l'acquisition définitive de 4.150 actions gratuites.

Sauf exceptions, les actions ne pourront être cédées qu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de leur attribution définitive.

Les Assemblées Générales Extraordinaires du 25 juin 2009 et du 23 décembre 2009 ont autorisé le Conseil d'Administration à émettre des actions gratuites.

Le Conseil d'Administration du 28 juillet 2009 en a émis 30 667 et le Conseil d'administration du 23 décembre 2009 en a émis 20 064.

Aucune annulation n'est à noter sur l'exercice.

En synthèse, nous avons :

Actions gratuites	Existantes au 31/12/08	Autorisées par l'AGE du	Attribuées durant la période	Acquises durant la période	Date exercice	Annulées pendant la période	Existantes au 31/12/09	Date D'exercice
	9 150	31/05/06		9 150	2009			2009
	30 667	25/06/09	30 667				30 667	2011
	20 064	23/12/09	20 064				20 064	2011
TOTAL	91 256		50 731				50 731	

A la clôture 2009, il n'existait pas d'autre forme de titres donnant accès au capital.

Pour 2010, il est proposé les trois mesures suivantes :

Actions Gratuites

Conformément à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, il est proposé de procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés, tant de la Société que des sociétés et groupements qui lui sont liés directement ou indirectement, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société et de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Plafond maximal

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 5 % du capital de la Société.

Durée et calendrier du programme.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires sera de 2 ans. Le cas échéant, pendant la période d'acquisition, le Conseil d'Administration procédera aux ajustements du nombre d'actions attribuées liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

La durée de la présente autorisation qui annule et remplace toute autorisation antérieure ayant le même objet, est fixée à 38 mois.

BSPCE

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de procéder à l'émission en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et mandataires sociaux soumis au régime fiscal des salariés de la Société qu'il désignera, de 150.000 bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE), conférant à leurs titulaires le droit de souscrire pour chaque bon à une action nouvelle de la Société.

Cette décision emportera renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant sur les bons que sur les actions nouvelles qui résulteront de l'exercice des droits de souscription, au profit des attributaires des BSPCE nommément désignés par le conseil d'administration.

Durée et calendrier du programme.

L'autorisation d'émettre ces bons sera donnée à compter de la date de l'Assemblée Générale et jusqu'au 27 août 2010 inclus.

Chaque bon donnera droit de souscrire pendant un délai de cinq ans à compter de son attribution (à la condition expresse que le titulaire du bon soit salarié ou mandataire social de la Société à la date d'exercice) une action nouvelle de la Société, étant précisé que faute d'exercer ce droit, le bon sera caduc.

Montant maximal

Le montant global maximum des augmentations de capital résultant de l'exercice des droits de souscription aux actions nouvelles ne pourra excéder 90.000 euros.

Ces actions nouvelles émises seront souscrites en numéraire. Elles devront être libérées en totalité lors de la souscription en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. Elles seront, dès leur souscription, entièrement assimilées aux autres actions de la Société et soumises à toutes les dispositions statutaires. Elles donneront droit aux dividendes versés au titre de l'exercice social au cours duquel les titulaires de bons auront exercé leur droit de souscription

PEE

Conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-129-6, L.225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, il est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 72.500 euros par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société ainsi que des sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions des articles L.225-180 du Code de commerce et L.3344-1 du Code du travail ;

Durée et calendrier du programme.

La durée de la présente autorisation, qui annule pour la période et remplace toute autorisation antérieure ayant le même objet, est fixe à 26 mois.

Pouvoirs du conseil.

Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour arrêter l'ensemble des conditions et modalités des opérations à intervenir et notamment :

- déterminer le périmètre des émissions réalisées en vertu de la présente autorisation ;
- fixer les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre, décider des montants proposés à la souscription, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des valeurs mobilières et, plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- d'arrêter les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société dans les conditions fixées par la réglementation ;
- d'accomplir tous actes et formalités à l'effet de réaliser et constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Néanmoins, il sera proposé à l'assemblée générale de rejeter cette proposition.

II.2. LES MANDATAIRES SOCIAUX

II.2.1 La liste des mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2009 est la suivante :

- **Président – Directeur Général : Danyel BLAIN**
Autres mandats sociaux :
 - Président d'Avenir Finance Gestion
 - Représentant d'Avenir Finance à la Présidence d'Avenir Finance Immobilier
 - Représentant d'Avenir Finance à la Présidence d'Avenir Finance Corporate
 - Administrateur d'Avenir Finance Investment Managers
 - Administrateur de Sicavonline
 - Gérant de la SCI Les Balmes
 - Gérant d'Avenir Finance Commandite
 - Représentant d'Avenir Finance Gestion à la Gérance d'Auctalys Holding PME
- **Directeur Général Délégué et Administrateur : Joëlle BLAIN**
Autres mandats sociaux :
 - Directeur Général d'Avenir Finance Immobilier
 - Directeur Général Délégué de Sicavonline
 - Directeur Général d'Avenir Finance Gestion Privée
 - Gérant de la SARL AFI Immo

- Gérant de la SCCV Rue Sainte-Rue Rigord
- Directeur Général Régie Pierres
- Directeur Général Délégué et Administrateur : Cyril LUREAU
Autres mandats sociaux :
 - Président du Conseil d'Administration d'Avenir Finance Investment Managers
 - Président Directeur Général de Sicavonline
 - Président d'Avenir Finance Gestion Privée
 - Président de Régie Pierres
 - Membre du Conseil de Surveillance d'Auctalys Holding PME
- Administrateur : Gilbert HABERMANN
Autre mandat social :
 - Administrateur de I.C.G.
- Administrateur : Frédéric BOUTE
Autres mandats sociaux :
 - Administrateur de Thaly
 - Administrateur de F. Iniciativas

II.2.2 L'état des rémunérations

Les rémunérations ou avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la société durant l'exercice 2009 de la part de la société, des sociétés contrôlées par la société ou de la part de sociétés qui la contrôlent sont présentés en euros dans le tableau suivant :

	Salaire	Indemnités de mandats	Jetons de présence	Total
Danyel BLAIN		145.000	3.000	148.000
Joëlle BLAIN		106.470	3.000	109.470
Cyril LUREAU	82.323	39.147	3.000	124.470
Gilbert HABERMANN			3.000	3.000
Frédéric BOUTE			3.000	3.000

Sur l'exercice, les mandataires n'ont reçu ni stock options ni actions gratuites.

En revanche, trois mandataires ont bénéficié de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise) :

- Danyel Blain 11.393
- Joëlle Blain 8.366
- Cyril Lureau 140.590

Précisons également qu'aucun dirigeant ne bénéficie d'une « retraite chapeau » ou d'une indemnité contractuelle en cas de révocation ou de licenciement.

II.2.3 Les propositions de renouvellement

Les mandats d'administrateur de Monsieur Danyel Blain, de Madame Joëlle Blain et de Monsieur Gilbert Habermann arrivant à expiration ; nous vous proposons de les renouveler pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, nous vous proposons de nommer en qualité d'administrateur, pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015, la société Fortis Assurances. Celle-ci sera représentée par Monsieur Alain Régnault.

II.3 – LE CONTROLE DES COMPTES

Nous vous rappelons que les comptes de la société et les comptes consolidés du Groupe sont audités et certifiés par les cabinets MAZARS et Andrée NEOLIER.

II.4. L'EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

II.4.1 L'évolution sous forme graphique

Entre le 1er janvier 2005 et le 31 mars 2010, l'évolution du cours de bourse est la suivante :



Source : Boursorama

II.4.2 Les dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices :

exercice de référence	dividende distribuée
2006	0,70
2007	0,70
2008	0

En 2006 et 2007, la totalité du dividende ouvrait droit à réfaction de 40% pour les personnes physiques domiciliées en France.

III. ANALYSE DES RISQUES

III.1 LES RISQUES DE MARCHE

L'activité du Groupe est soumise aux variations des taux du marché.

- Risque de marché : ce risque se décompose en risque de change, risque de juste valeur des instruments financiers à taux fixe, risque de valeur des instruments cotés. Cependant, le portefeuille du groupe est composé essentiellement de placements sur OPCVM à prépondérance monétaire. Dans le cadre de cette gestion, le groupe n'utilise à ce jour, aucun instrument de couverture contre les risques financiers, la structuration du Groupe autour de ses différentes activités étant complémentaire.

En outre, il est précisé qu'aucun instrument financier à terme n'est utilisé pour la gestion des placements.

- Risque de crédit : il correspond au risque de défaut d'un émetteur ou contrepartie c'est-à-dire le risque pour un créancier de perdre définitivement sa créance dans la mesure où le débiteur ne peut pas, même en liquidant l'ensemble de ses avoirs, rembourser la totalité de ses engagements.

- Risque de liquidité : c'est le risque de ne pas pouvoir vendre un instrument financier à une valeur proche de sa juste valeur. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de le vendre (absence de marché, de contrepartie acheteuse), soit par une décote dite de liquidité.

- Risque de cash flow lié aux taux d'intérêts : pour les instruments financiers à taux variables, les fluctuations des taux impliquent des variations sur les cash-flows futurs de la société.

Pour ces trois dernières natures de risques, aucun facteur significatif n'a été identifié.

III.2 LES RISQUES PAYS

Le groupe n'est pas soumis au risque pays de manière significative.

III.3 LES RISQUES JURIDIQUES

A notre connaissance, il n'existe aucun litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et le résultat du Groupe.

Au 31 décembre 2009, la situation des provisions pour risques et charges était la suivante :

Provisions pour risques et charges	Valeur au 31/12/08	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Valeur au 31/12/09
Provision pour charges	10		10		0
Provision pour risques		28			28
Provision pour retraites	96	4		6	94
TOTAL	106	32	10	6	122

La société Avenir Finance a fait l'objet d'assignations et de réclamations contentieuses. Sur le fonds, la société estime, après examen de ses conseils, que ces demandes sont infondées.

III.4 LES INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

III.4.1 Les informations sociales

Les effectifs

Au 31 décembre 2009, les effectifs étaient les suivants :

En ETP	CDI	CDD	Total
Avenir Finance	13,5	0	13,5
Avenir Finance Corporate	4	0	4
Avenir Finance Gestion	4	0	4
Avenir Finance – IM	20,5	0	20,5
Avenir Finance Immobilier	2	0	2
Sicavonline	9,5	0	9,5
Avenir Finance Gestion Privée	47	1	47
Total	100,5	1	101,5

Les effectifs ont donc connu une diminution de près de 5% sur l'exercice.

L'organisation du temps de travail

Au sein du Groupe, le temps de travail est fixé à 35 heures.

Les rémunérations

La politique de rémunération est basée sur des évaluations individuelles annuelles, afin de prendre en compte les spécificités de chaque fonction et de chaque salarié.

Le Plan d'Epargne Groupe

Sur l'exercice 2009, le montant maximum de l'abondement a été de 1.800 €.

Les relations professionnelles

Il n'existe pas d'accord particulier hormis l'accord des 35 heures signé sur Avenir Finance.

Les conditions d'hygiène et de sécurité

Les conditions d'hygiène et de sécurité répondent à la réglementation en vigueur.

La formation

Il existe un service de formation interne qui a pour objectif de répondre aux besoins du Groupe et aux demandes exprimées par les salariés, notamment à l'occasion de l'entretien annuel.

Les besoins spécifiques sont traités au cas par cas, par l'intermédiaire d'organismes extérieurs.

L'emploi et l'insertion

Il n'existe pas aujourd'hui de travailleur handicapé inscrit à l'effectif.

Les œuvres sociales

Sur l'exercice 2009, le Groupe a apporté son soutien à La Fondation Bleustein Blanchet à hauteur de 7.700 € ainsi qu'à l'association ARTUR pour 150 €. Ajoutons également que 4.395,19 € ont été attribués à la fondation Avenir Finance logée au sein de l'institut de France.

III.4.2 Les informations environnementales

La consommation de ressources

Par définition, les métiers tertiaires exercés par le Groupe sont faiblement consommateurs de ressources en eau, matières premières et énergies.

Les atteintes à l'équilibre biologique

De la même façon, les activités du Groupe ne portent pas atteinte à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

Le développement durable

Le développement durable constitue un élément essentiel de la stratégie d'Avenir Finance et correspond aux valeurs qu'elle défend tant dans ses actions caritatives qu'auprès de ses collaborateurs.

Dès 2004, la direction avait décidé au travers du lancement d'un nouveau produit assurance-vie, « WintoWin solidaire », d'inscrire Avenir Finance dans le champ des produits financiers de solidarité. En 2005, cette initiative s'est traduite par la création d'une Fondation, abritée à l'Institut de France, dénommée « Fondation Avenir Finance » dont l'objectif est d'associer des clients, des actionnaires et des collaborateurs du Groupe à une démarche en faveur du respect de la vie et de l'environnement de la planète.

Plus précisément, la Fondation a pour objet de favoriser ou de permettre toute recherche ou toute action liée à l'eau, symbole de la vie : préservation des réserves d'eau, leur utilisation durable, la dépollution des sources, la construction de puits...

Dans son fonctionnement courant, le Conseil d'Administration de la Fondation se compose de 6 membres, dont 3 appartiennent à l'Institut de France. Il se réunit 2 fois par an pour examiner les nouveaux projets et suivre les initiatives soutenues.

Une équipe de travail, composée de 6 collaborateurs Avenir Finance prépare les réunions du Conseil d'Administration, assure la liaison avec les associations ainsi que la gestion quotidienne de la Fondation.

La Fondation s'est engagée auprès des investisseurs et donateurs à effectuer un suivi régulier des projets financés et à communiquer son bilan financier annuel.

Sur le terrain, la Fondation a choisi de soutenir en 2009 l'association « Prioriterre ». Créée en 1983, cette association a pour mission de lutter contre le réchauffement climatique. Prioriterre promeut la pérennisation et le partage des ressources de la planète. Elle est labélisée Espace Info Energie par l'ADEME.

Un bâtiment à énergie positive appelé « maison pour la planète » a été inauguré le 2 octobre 2009. Sa construction a fait appel aux dernières technologies en matière d'énergie et de matériaux en appliquant tous les critères Haute Qualité Environnementale.

Pour diffuser ces techniques à grande échelle, une exposition grand public « comment réduire son empreinte écologique » est mise en place au rez de chaussée du bâtiment.

Les conventions réglementées

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes énumère les conventions entrant dans le champ d'application des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé et celles qui, conclues antérieurement, ont poursuivi leurs effets au cours de l'exercice.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le Conseil d'Administration

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Conformément à la loi, le tableau ci-après résume les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles

L. 225-129-1 et L. 225-129-2 et fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2009.

Date de l'autorisation	Objet de l'autorisation	Mise en œuvre par le CA en 2009
1/ AGE du 31 mai 2006	Augmentation de capital avec suppression du DPS par émission(s) d'actions gratuites (durée 26 mois – expiration 31 août 2008)	- CA du 27 avril 2009 : acquisition définitive de 5.000 actions gratuites attribuées lors du CA du 12 mars 2007 et modifications des statuts - CA du 23 décembre 2009 : acquisition définitive de 4.150 actions gratuites attribuées lors du CA du 10 décembre 2007 et modifications des statuts
2/ AGE du 25 juin 2009	a) Autorisation d'émission de 80.000 BSPCE au profit des salariés et mandataires d'Avenir Finance conférant à leurs titulaires le droit de souscrire à 1 action pour 1 bon (durée 18 mois – expiration 25 décembre 2010)	CA du 28 juillet 2009 : - attribution de 39.278 BSPCE (prix d'exercice : 0,60 €) - attribution de 37.500 BSPCE (prix de souscription : 0,06 € et prix d'exercice : 4,64 €)
	b) Autorisation d'émission d'actions gratuites au profit des salariés d'Avenir Finance et des salariés qui lui sont liés, dans la limite d'un plafond global de 2% du capital (durée 38 mois – expiration 25 août 2012)	CA du 28 juillet 2009 : attribution de 30.667 actions gratuites
3/ AGE du 23 décembre 2009	a) Autorisation d'émission de 150.000 BSPCE au profit des salariés et mandataires d'Avenir Finance conférant à leurs titulaires le droit de souscrire à 1 action pour 1 bon (durée 18 mois – expiration 23 juin 2011)	CA du 23 décembre 2009 : attribution de 137.500 BSPCE (prix de souscription : 0,10 € et prix d'exercice : 7,38 €)
	b) Autorisation d'émission d'actions gratuites au profit des salariés d'Avenir Finance et des salariés qui lui sont liés, dans la limite d'un plafond global de 1,25% du capital (durée 38 mois – expiration 23 février 2013)	CA du 23 décembre 2009 : attribution de 22.063 actions gratuites